RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE PROJECTION DU FILM « MON ONCLE » DANS LE CADRE DE LA FETES DES SENIORS 2026

DÉCISION N° DM-CCAS-26-022

EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition du cinéma Le Vincennes, représenté par Madame Sarah BEAUFOL, et dont le siège social est situé 30 avenue de Paris à Vincennes, d'organiser deux projections du film « Mon oncle » de Jacques Tati, à destination des seniors vincennois de plus de 65 ans et des enfants de l'école du Sud, pour un montant total de 800€ (huit cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le cinéma Le Vincennes, représenté par Madame Sarah BEAUFOL, et dont le siège social est situé 30 avenue de Paris à Vincennes, d'organiser deux projections du film « Mon oncle » de Jacques Tati, à destination des seniors vincennois de plus de 65 ans et des enfants de l'école du Sud, pour un montant total de 800€ (huit cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260915-lmc1H14564H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/09/2026
Date de Publication : 15/09/2026